REGION BRUXELLOISE

ANNEXE 3: FICHE D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLE

_	
/.\	
711	

Merci de noter que toutes les informations dans l'encadré sont <u>INDISPENSABLES</u> à l'enregistrement

1.	1. <u>DESCRIPTION DU BIEN</u>			
•	Adresse: Avenue des Sept Bonniers 78 à 1180 Bruxelles			
•	Type de logement : studio / appartement / maison			
•	Année de construction : avant 2000 / après 2000			
•	Nombre de pièces Chambres : 2	Salle de bain / douches : 2		
•	Surface habitable (les locaux habitables étant les pièces et espaces du logement destinés aux besoins essentiels de la vie quotidienne, à savoir le sommeil, la préparation et la prise des repas et le séjour) 80 m²			
•	Nombre de garages : 0			
•	Niveau PEB : C Numéro de certificat PEB : 20240202 – 0000669078 – 01 - 6			
•	Est-ce que le bien dispose des équipements suivants ? 1			
	☐ Meublé	☑ Double vitrage à toutes les fenêtres		
	☑ Four	☐ Ascenseur		
	☑ Frigo	☑ Espaces extérieurs		
	☑ Lave-Vaisselle	☑ Espaces de rangement		
	☑ Hotte			
	☑ Chauffage central			
	☑ Régulation thermique	Type de chauffage : gaz		
•	Compteur eau individuel : oui / non	N° compteur Vivaqua : 1124340		
		N° compteur de passage : 050.129		
•	Compteur gaz : oui / non	N° compteur : 30.041.048		
•	Compteur électrique Individue	I : oui / non Compteur normal / bihoraire		
	Code EAN : 54144 892070 689 3956			
•				
2.	. TYPE DE BAIL : résidence principale /- droit commun			
•	Loyer de référence entre 1066 € et 1302 €			

3. LOYER MENSUEL DE BASE (sans charges) 1 400 €

² Biffer les mentions inutiles et/ou remplir les champs pointillés

4. CHARGES PRIVATIVES

Les montants sont indiqués à titre informatif, sur base d'une estimation mensuelle ou fondés sur les locations précédentes et ne lient pas le bailleur.

Si l'habitation est équipée de compteurs individuels, cette estimation n'est pas possible dès lors qu'elle constitue une information privée du(des) locataire(s) précédent(s)

• Eau : provision / forfait² Montant 40 €/mois

5. CHARGES COMMUNES

Les montants indiqués le sont à tire informatif et basés sur les années précédentes des décomptes de l'immeuble. Ils ne peuvent en aucun cas lier le bailleur en cas de modifications dans le temps.

Nettoyage des communs et électricité des communs : provision / forfait² Montant 80 €/mois

6. MODE DE GESTION DE L'IMMEUBLE

Présence d'un syndic : oui / non²

• Quotités du bien dans l'immeuble (millièmes / dix-millièmes.....)²

² Biffer les mentions inutiles et/ou remplir les champs pointillés